

NÉOLIANE SANTÉ n'aime pas les courriers recommandés

Témoignage édifiant que celui reçu le 31 août 2016 par le Réseau anti-arnaques : « *Ma sœur, âgée de 84 ans, a signé une demande d'adhésion, suite à un démarchage à domicile le 17 août par un courtier de NÉOLIANE SANTÉ (455 promenade des anglais, 06200 Nice).*

Dès que j'ai été prévenue, j'ai expédié la demande de rétractation en recommandé avec accusé de réception conformément à la loi.

NÉOLIANE SANTÉ contactée par téléphone aujourd'hui refuse de signer le recommandé, prétextant qu'ils ne sont pas en possession de la demande d'adhésion. »

Serait-ce la nouvelle stratégie commerciale de NÉOLIANE SANTÉ : refuser, systématiquement, tout courrier expédié en recommandé, en espérant ainsi décourager les souscripteurs qui souhaitent légitimement utiliser leur délai de rétractation ?

Le Réseau anti-arnaques constate une recrudescence des réclamations de consommateurs ayant été démarchés, à domicile ou par téléphone, par des courtiers d'assurance. Curieusement, la majeure partie des cabinets concernés sont installés dans le département des Alpes Maritimes.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : Pascal TONNERRE

